



# FLASH INFO

## Premières affectations des inspecteurs stagiaires 2013/2014

**NB : Les règles communiquées ci-dessous sont issues du dernier groupe de travail avec la Direction Générale (DG), elles peuvent être amenées à changer. Elles sont donc données à titre informatif. Un guide spécial 1ères affectation vous sera communiqué par la CGT dès que les règles seront définitives.**

Le mouvement général sera unique pour la première fois et intégrera les deux filières: fiscale et gestion publique. Toutes les 1ères affectations en sortie d'école seront intégrées à ce mouvement. Chaque inspecteur stagiaire sera classé ou reclassé dans la catégorie A et bénéficiera le cas échéant de la prise en compte des éventuelles bonifications pour enfant à charge.

**ATTENTION : Les inspecteurs stagiaires sont liés à la dominante suivie pour effectuer leur demande de vœux!**

Les demandes devront être déposées sur **AGORA Vœux** entre le **mi décembre et fin janvier ou début février. La date doit encore être confirmée par la Direction Générale.**

Tous les agents sont interclassés en fonction de leur ancienneté administrative « recalculée » (échelon date de prise de rang). Pour les externes, prise en compte éventuelle des SPP (reprise services publics et privés) ou rang de classement au concours. En cas d'égalité d'échelon et de date de prise de rang : départage en fonction du numéro d'ancienneté.

Légalement le délai de séjour en résidence d'affectation est de 1 an : cependant la DG a fixé le point de départ de ce délai après le Stage Premier Métier (SPM), soit le 1er mars 2015. Sauf changement obtenu grâce à la mobilisation des IS et de leurs organisations syndicales, le délai de séjour sera donc de 18 mois minimum pour les premières affectations de stagiaires A.

Il existe un mouvement général au 1er septembre 2014 et un mouvement complémentaire au 1er mars 2015, sur la base de la même demande. Les sortants de l'ENFiP **ne pourront donc pas** s'inscrire pour le mouvement complémentaire de mars 2015, ni pour le mouvement général de septembre 2015.

Le prochain mouvement auquel pourront participer les IS de la promotion 2013/14 est le mouvement complémentaire du 1er mars 2016. Attention car les demandes de vœux pour participer à ce mouvement se déposeront en janvier 2015.

L'affectation des inspecteurs se fait par Direction (Direction territoriale, nationale ou spécialisée.), puis par Résidence d'Affectation Nationale, dites RAN (Résidence « impôts » + tous les sites GP dépendant des SIP implantés sur la résidence « impôts ».) et pour finir par Missions/Structures, en fonction de la dominante suivie pour les IS.

Montreuil, le 20 novembre 2013

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.55.82.80.80

# Pour information

## Listes des Missions structures pour les inspecteurs dominante Gestion publique :

- ▶ Services de direction (postes actuels en direction) Chef de Poste (uniquement postes de catégorie C4),
- ▶ Huissier,
- ▶ Gestion des comptes publics (trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, Paierie Départementale, Paierie Locale),
- ▶ ALD (à la disposition du directeur),
- ▶ EDRA (échelon départemental de renfort et d'assistance).

## Listes des Missions structures pour les inspecteurs dominante Fiscalité :

- ▶ Services de direction,
- ▶ Chef de Poste SPF (uniquement postes de catégorie C4),
- ▶ Contrôle (BVG, PCE),
- ▶ Gestion (SIE, SIP, PRS, Trésorerie amendes),
- ▶ Fiscalité immobilière (un poste FI vous soumet à un délai de séjour de 3 ans en FI),
- ▶ Chef de contrôle Hypothèques (poste à profil),
- ▶ BCR (brigade de contrôle et de recherche, poste à profil),
- ▶ ALD,
- ▶ EDRA.

## Rapprochements familiaux :



Priorité de 50% dans les apports disponibles sur un département.

Ceci en cas de rapprochement de conjoint, d'enfants, pour les personnes seule avec enfant : il existe une possibilité de se rapprocher d'un membre de sa famille proche, susceptible d'apporter un soutien matériel ou financier.

Pour le rapprochement de conjoint c'est soit le département du lieu de travail du conjoint qui compte (une fiche de paye pour justifier ce rapprochement sera demandée), soit le département du lieu de la résidence familiale si celui-ci est limitrophe du lieu de travail du conjoint.

Dans les autres cas l'administration prend en compte le lieu de scolarisation des enfants ou d'imposition à la TH de la personne dont on veut se rapprocher.

La demande de rapprochement doit se faire au niveau du département.

**Ex :** DRFiP 69/Sans Résidence / Rapp

L'agent obtient dans 1<sup>er</sup> temps l'affectation ALD Sans Résidence sur le département. Si il relève de la dominante fiscalité il peut aussi demander le rapprochement interne ce qui permet d'avoir un poste directement sur une RAN définie. Pour cela il doit demander lorsqu'il élabore sa demande de vœux « l'examen à résidence du rapprochement » et préciser la résidence concernée. La Direction Générale est encore en train d'étudier les différentes options et les propositions des organisations syndicales et n'a donc pas encore tranché sur cette décision.

## Les Mutations liées :



Tous les inspecteurs stagiaires des finances publiques peuvent faire une demande liée, sur une ou des RAN et un ou des départements, avec un autre inspecteur, qu'il soit stagiaire ou titulaire.

Il n'est possible de faire une demande liée avec un agent B ou C que si ce dernier est de la filière fiscale.

La CGT Finances Publiques s'est opposée à cette décision et a demandé que les mutations liées puissent être demandées entre tous les grades. La DG doit trancher ce sujet également.

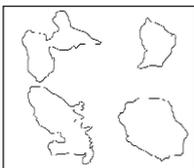
## Priorité handicap :



Elle est absolue quand il s'agit d'une première demande pour handicap si carte invalidité >80% (y compris si enfant handicapé).

Si handicap <80%, cas étudié en CAP de mutation.

## Priorité DOM :



Sont considérés comme originaire des DOM tout agent :

- ▶ Né dans un DOM,
  - ▶ Dont le conjoint, concubin, pacsé est né dans un DOM,
  - ▶ Dont un ascendant (père mère grand père grand mère) est née dans un DOM,
  - ▶ Dont un ascendant du conjoint est né dans un DOM.
- ☛ Cas particulier pour la Réunion : sont considérés originaires de la Réunion, les personnes dont un ascendant ou un ascendant du conjoint sont originaires de Madagascar, Comores, Ile Maurice et comptoirs de l'Inde.

Les mutations sur les DOM sont étudiées en 2 blocs, un bloc pour convenances personnelles dans lequel les agents originaires sont classés avant les agents non originaires et un bloc pour les rapprochements dans lequel les agents prioritaires originaires sont classés dans le quota des 50 %, avant les prioritaires non originaires.

**EN CAS DE DOUTE OU QUESTIONNEMENT  
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER DIRECTEMENT OU  
SUR NOTRE MEL RESERVÉ AUX IS.**

[cgt.enfip63.stagiaires@gmail.com](mailto:cgt.enfip63.stagiaires@gmail.com)

Plus d'information à l'occasion de notre prochaine HMI le 26 novembre, animée par Saïd ZERAR expert en CAP Nationale A.

La CGT sera à vos côtés durant toute la période de rédaction des demandes de 1<sup>ère</sup> affectation : permanences syndicales tout au long du mois de janvier (local syndical, Gourlettes et Pradelle) et HMI de 2h spéciale « 1<sup>ères</sup> affectations » le 16 janvier.



# Bulletin d'adhésion

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... N° DGFIP : .....

### SECTION :

ENFiP Clermont-Ferrand

ENFiP Noisiel

Groupe : .....

### Montant de l'adhésion :

Inspecteur-stagiaire : 73 €

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

**NVO** (hebdo d'actualité) ...

**OPTIONS** (journal des cadres et techniciens) .....

### VIE NOUVELLE

(journal des retraités) .....



*Construire ensemble l'action collective pour gagner !*

### ADRESSE ADMINISTRATIVE :

NOM ET PRÉNOM : .....

SERVICE : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

.....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....



### ADRESSE PERSONNELLE :

NOM ET PRÉNOM : .....

SERVICE : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

.....

Tél. : .....

Mail personnel : (facultatif) .....

Envoi du mensuel du syndicat "Le mag Syndical" et de la presse syndicale :

Adresse administrative  Adresse personnelle



Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) Oui  Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue "Options"

Date : ..... / ..... / ..... Signature :